



EXTRAIT DE PÉTITION **(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 70 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le montant alloué annuellement aux personnes admissibles au programme d'appareils fournis aux stomisés permanents s'adresse aux personnes couvertes par le régime d'assurance maladie du Québec ayant subi une colostomie, une iléostomie ou une urostomie permanentes n'a pas été augmentée, ni indexée depuis le 1^{er} octobre 2006;

CONSIDÉRANT QUE le montant forfaitaire annuel du programme a augmenté à 700 \$ le 1^{er} octobre 2006 et n'a pas été augmenté, ni indexé depuis le 1^{er} octobre 2006;

CONSIDÉRANT QUE le ministère ontarien de la Santé et des Soins de longue durée va augmenter de 31 % sur deux ans le montant qu'il alloue pour le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels pour stomisés à partir du 1^{er} septembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts réels associés aux coûts appareillage pour les stomisés sont d'environ 1 500 \$ à 4 000 \$ annuellement;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec et au ministère de la Santé et des Services sociaux, d'augmenter et d'indexer le montant annuel déboursé par le programme d'appareils fournis aux stomisés permanents.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition

David Birnbaum
Député de D'Arcy-McGee

26 janvier 2016
Date de signature de l'extrait